LA QUALITE DE L'AIR AU VAL D'ILLE - AUBIGNE

Bilan territorial 2020

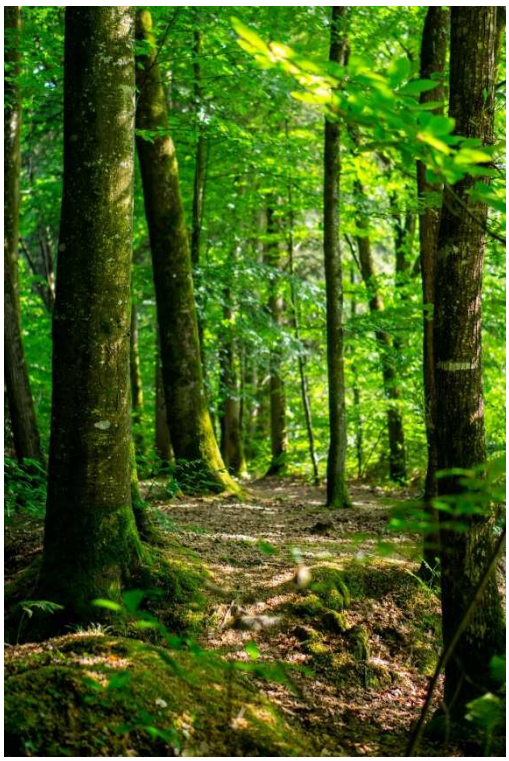

Crédit photo : Audebert-Valentin

Ce bilan s'appuie sur les trois composantes qui font le métier de notre association :

l'inventaire des émissions *(ISEA), les* ***mesures fixes*** *et les* ***outils de modélisation****.*

Quelles sont les émissions du territoire ?

*Les émissions représentent la **quantité de polluants rejetée dans l'atmosphère** sur une année. Elles sont issues de calculs réalisés sur la base d'un recensement (données statistiques et/ou réelles) et d'une cartographie de l'ensemble des sources anthropiques et naturelles.*

Evolution 2008-2018

-14 %

PM10

Particules fines ayant un diamètre < 10 µm

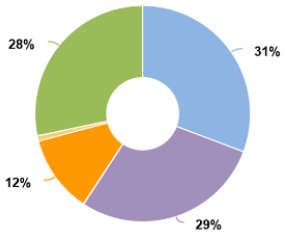

NOx

Oxydes d'azote

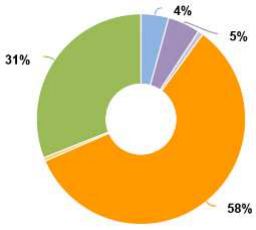

-36 % **-16 %**

PM2.5

Particules fines ayant un diamètre < 2,5 µm

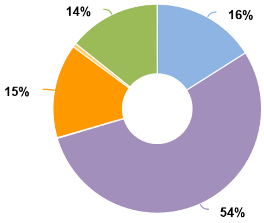

COVNM

Composés organiques volatils non méthaniques

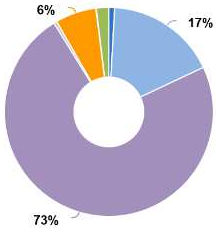

-16 % **5 %**

NH_3

Ammoniac

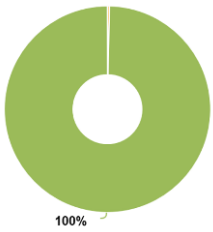

Répartition en 2018 et évolution des émissions atmosphériques sur le territoire du Val d'Ille – Aubigné (Source : ISEA v4.1)

Quelle qualité de l'air modélisée sur le territoire ?

*La modélisation permet d'**estimer les concentrations** de divers polluants en tout point d'un domaine géographique donné. Elle est réalisée à partir des données d'émissions (ISEA), des données météorologiques, de la topographie et de l'occupation des sols et prend en compte la pollution importée (provenant d'autres régions).*

Particules fines PM10

Concentration moyenne annuelle

(Valeur limite réglementaire = 40 µg/m³)

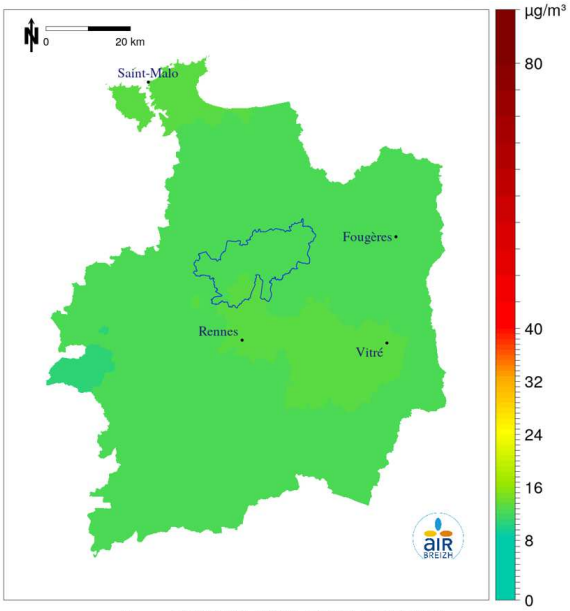

Sources : ESMERALDA_IO JM1 ; IGN | BD_TOPO 3.0 2020

Les concentrations modélisées sont inférieures à la valeur limite annuelle réglementaire. **Des épisodes de pollution ponctuels peuvent cependant survenir.**

Ozone O_3

Nombre de jours de dépassement de l'objectif à long terme (OLT) *(OLT = 120 µg/m3 en moyenne glissante sur 8h)*

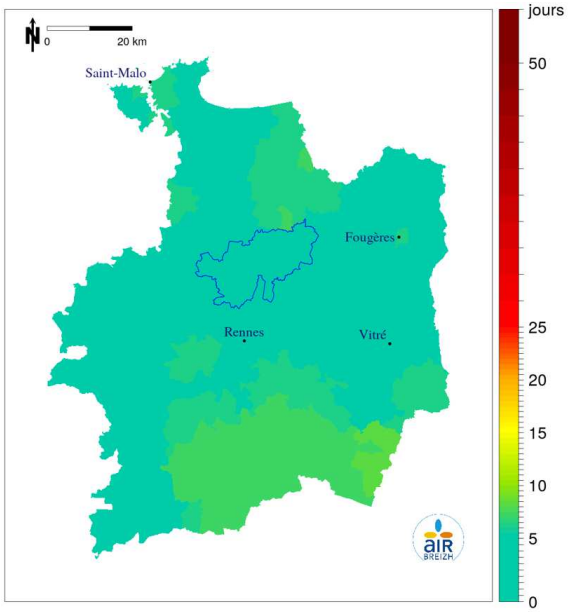

Sources : ESMERALDA_IO JM1 ; IGN | BD_TOPO 3.0 2020

L'objectif à long terme de l'ozone n'est pas respecté sur l'ensemble du territoire, avec jusqu'à 6 jours de dépassements modélisés en 2020.

Quelle qualité de l'air en 2020 ?

La surveillance sur le territoire

Le territoire du Val d'Ille - Aubigné ne dispose pas de station de mesure : d'autres dispositifs, tels que la modélisation régionale, permettent cette surveillance.
A défaut de station de mesures sur le territoire, les données présentées sur cette page sont celles des stations de mesure de Rennes.

L'indice de qualité de l'air

L'indice de qualité de l'air, compris entre 1 et 10, est calculé pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. En Bretagne, il est déterminé à partir des concentrations de trois polluants : le dioxyde d'azote (NO_2), l'ozone (O_3) et les PM10. À chaque polluant correspond un sous-indice calculé à partir des concentrations mesurées. Ces sous-indices sont calculés à partir des maxima horaires pour le NO_2 et l'O_3 et des moyennes journalières pour les PM10. L'indice retenu est le plus élevé des sous-indices considérés.

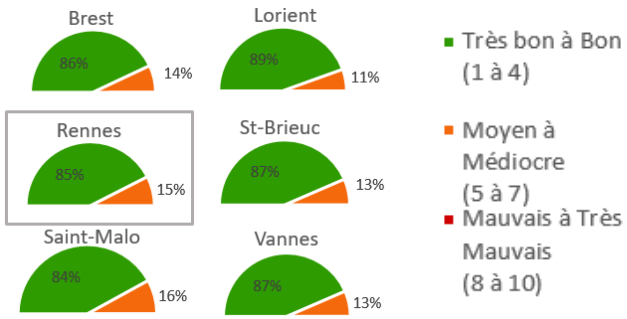

310 jours « Très bon à Bon »
(*dont 18 jours « Très bon »*)

La comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

*D'après les mesures sur les stations de Rennes Métropole

Polluants	Respect des valeurs réglementaires annuelles Sur le territoire*	Commentaires
Dioxyde d'azote (NO_2)	✓	
Particules PM10	✓	Un dépassement du seuil journalier (IR)
Particules PM2.5	✓	
Ozone (O_3)	✗ OLT	

✓ : valeurs réglementaires respectées - ✗ : valeurs réglementaires non respectées
OLT : Objectif à Long Terme

En 2020, les valeurs réglementaires annuelles ont été respectées par les stations de mesure de Rennes, hormis l'objectif à long terme pour l'O_3 (protection de la santé humaine et de la végétation). Notons un dépassement du seuil d'Information/Recommandation (IR) en mars 2020 pour les PM10.

L'évolution des concentrations annuelles depuis 2010 en Bretagne

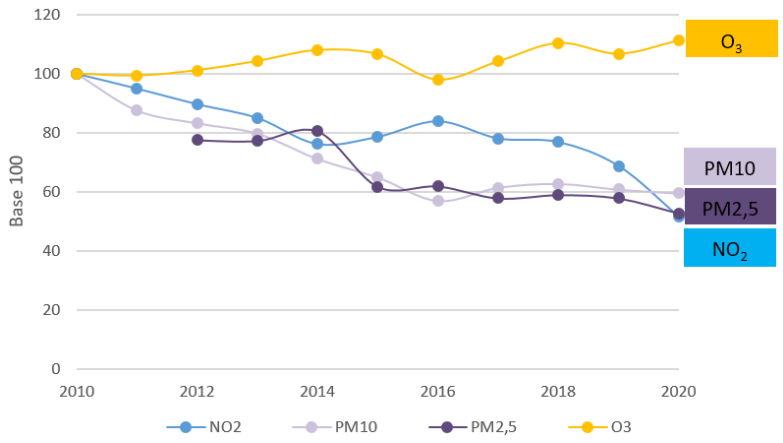

Les concentrations de fond en Bretagne **marquent globalement une diminution depuis près de 10 ans**.
Cette **baisse est d'autant plus marquée en 2020 pour le dioxyde d'azote** du fait du confinement. Par exemple en mars-avril 2020, une baisse de 41% a été observée en situation de fond par rapport à la moyenne 2015-2019.
Seule exception toutefois **l'ozone**, pour lequel une **tendance à la hausse est constatée** depuis 2016 (+12%).

Agrément du ministère en charge de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne

Nos missions

Mesurer
et prévoir les niveaux de la qualité de l'air au regard des seuils réglementaires.

Informer
les services de l'état, nos adhérents et le public sur la qualité de l'air en Bretagne.

Etudier
et évaluer la pollution atmosphérique liée aux différentes activités.

Sensibiliser
pour accompagner la mise en place de modifications de comportements.

https://www.airbreizh.asso.fr/

3 rue du Bosphore – Tour Alma 8ème étage – 35200 Rennes